Deux Vallées
Communauté de Communes

ARRÊT DE LA COLLECTE D'AMIANTE



De 2009 à 2013, la CC2V collectait l'amiante lié des habitants du territoire. Ces quatre années, ont permis aux habitants des 16 communes de profiter de ce service gratuit pour évacuer ce type de déchets.
La législation concernant le stockage des déchets dangereux amène les élus de la communauté de communes à stopper cette collecte.
Aujourd'hui, les habitants sont donc invités à prendre contact avec des prestataires habilités à la collecte et au traitement de ce type de déchets dangereux.
Une liste des prestataires vous sera remise sur demande par le service Environnement de la CC2V.
Tél. : 03 44 96 31 00